

Prestations d'hôtesse et d'hôtes

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

26S0043

Date limite de remise des plis

20/11/2026 à 12H00

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

APEC

Direction de la communication

Représentante : Annelore Coury, Directrice Générale

Immeuble 360

27 rue Louis Vicat

75015 Paris

Téléphone : 01 40 52 25 57

Courriel : achats@apec.fr

Site internet : <https://corporate.apec.fr/>

A titre indicatif, cette adresse est temporaire pour un an. A l'issue de cette période, le siège sera transféré au 51 Boulevard Brune 75014 Paris.

La personne en charge du dossier est : Le Pôle achats

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : réalisation de prestations d'hôtesse et d'hôte d'accueil à caractère événementiel, dans le cadre des manifestations internes et externes organisées par l'Apec ou auxquelles elle participe.

Code CPV	Libellé CPV
79992000-4	Services de réception

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Prestations d'hôtesse et hôtes
	Acheteur	APEC
	Type de contrat	Accord-cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum mono-attributaire par lot
	Structure	3 lots
	Lieu d'exécution	France métropolitaine (hors Corse)
	Durée	12 mois reconductibles – 48 mois maximum
	Pénalités de retard	Articles 8.1 du CCAP
	Variation des prix	Révisables
	Nature des prix	Prix unitaires et forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet
Lot	Lot n°1 : Prestation d'hôtesse et d'hôte dans le Nord de la France (Hauts-de-France, Normandie, Grand Est, Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté) en quantités
Lot	Lot n°2 : Prestation d'hôtesse et d'hôte dans le Sud de la France (Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) en quantités

Type	Objet
Lot	Lot n°3 : Prestation d'hôtesse et d'hôte en Ile de France en quantités

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Octobre - Novembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre - Décembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Décembre - Janvier 2026
	Information des candidats non retenus	Janvier 2026
	Signature et notification du contrat	Janvier 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.apec.marches-publics.info/accueil.htm>.

■ Dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard le 13 novembre 2026 des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 90 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <http://www.apec.marches-publics.info/accueil.htm>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les **variantes** à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://www.apec.marches-publics.info/accueil.htm>.

Les éventuelles copies de sauvegarde, transmises en plus des plis électroniques, doivent être adressées à :

APEC

A l'attention du pôle achats

51, boulevard Brune

75689 Paris Cedex 14

« 26S0043 – copie de sauvegarde – candidat X – ne pas ouvrir ».

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Intégralement complété (commun à tous les lots)
Annexe RGPD	Complétée et signée, notamment en pages 10 et 11. Si le candidat n'est pas concerné par certains champs, il lui est demandé de rayer ou d'apporter la mention "non applicable" ou "sans objet".
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Présentation	Présentation des activités et notamment de celles en lien avec les prestations.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- le formulaire DC4, intégralement complété et signé par le sous-traitant et le titulaire
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une présentation des activités du sous-traitant et de ses dispositifs ayant trait à sa RSE,
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPU	Le bordereau de prix unitaire en fonction du lot pour lequel le candidat soumissionne
Catalogue fournisseur	Le candidat présente un catalogue des différentes tenues pouvant être portées par les intervenants
Note méthodologique	La note méthodologique comprend à minima : <ul style="list-style-type: none">- Les modalités d'organisation envisagées pour assurer la qualité de service des prestations et la préparation des intervenants,- La présentation des profils pressenties (expérience, formation, etc.) et l'identification d'un interlocuteur dédié- Les mesures mises en œuvre pour favoriser l'insertion sociale des publics éloignés de l'emploi.
Références	Des références pour des prestations similaires à l'objet de l'accord-cadre, de préférence datant de moins de 36 mois à la date limite de remise des offres. L'intitulé des prestations, les années de réalisation, le commanditaire (public ou privé) et éventuellement le montant des prestations (ou une fourchette) doivent

Document	Descriptif
	être visibles sur la liste.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Pondération
1. Pertinence des modalités d'organisation et d'intervention	20 %
2. Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution du marché	20 %
3. Diversité et qualité des tenues vestimentaires	10 %
4. Implication du candidat en faveur de l'insertion sociale	20 %
5. Prix	30 %

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ Négociations :

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les deux candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales, pour chaque lot.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les modalités organisationnelles seront communiquées aux candidats admis à participer à la phase de négociation. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Justificatifs à fournir par l'attributaire :

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales, datée de moins de 6 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise, datée de moins de 6 mois

Document	Descriptif
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion, daté de moins de 3 mois
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance pour la période en cours
Liste nominative des salariés étrangers employés	Le document doit préciser : le nom, la date d'embauche, la nationalité, le type et le numéro du titre valant autorisation de travail
Attestation sur l'honneur	Une attestation sur l'honneur que le candidat n'entre pas dans un des cas prévus par le règlement UE n°2022/576 du conseil du 8 avril 2022 portant sanctions contre la Russie
RIB	Relevé d'identité bancaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard le 10 novembre leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <http://www.apec.marches-publics.info/accueil.htm>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : achats@apec.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Judiciaire
Parvis du Tribunal de Paris
75859 Paris Cedex 17
Téléphone : 01 44 32 51 51
Site internet : <https://www.tribunal-de-paris.justice.fr/75>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Marie-Thérèse DIOT ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)